



COMMUNE DE  
**Conthey**  
VALAIS • SUISSE

**Personne de contact :**

Laure Heger - Tél. direct 027 345 56 02

laure.heger@conthey.ch

## Réponse écrite à la question écrite de Daniel Gyger, Le Centre Panneaux solaires crèche et garderie Châteauneuf

### 1. Préambule

Le Conseil municipal a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la mise en place de panneaux solaires sur la toiture de la crèche et garderie de Châteauneuf, dont 6 éléments signalés à l'ombre.

Dans ce contexte, l'Exécutif s'est renseigné auprès du bureau d'architecture ainsi que de l'entreprise OIKEN ayant réalisé ce projet, afin de pouvoir donner une réponse et confirmer l'efficacité des installations mises en œuvre.

### 2. Rappel : toiture végétalisée combinée à l'installation photovoltaïque

La végétalisation partielle de la toiture garantit un fonctionnement optimal de l'installation photovoltaïque, tout en garantissant un aspect « vert » à la surface visible de la toiture (hors emprise des panneaux). Le gravier sous les panneaux solaires assure un rendement optimal de l'installation.

La largeur suffisante de la bande de substrat en périphérie de la toiture garantit quand-à elle un développement satisfaisant de la végétation extensive prévue.

### 3. Ombre portée du shed sur les panneaux solaires (selon OIKEN)

Selon les images jointes au rapport, il apparaît effectivement qu'une partie du champ de panneaux solaires, 6 panneaux au total, est ombragée durant certaines périodes de la journée, mais principalement durant une période de l'année où le soleil est rasant, soit de début novembre à fin février environ. Durant les autres périodes de l'année, le positionnement plus haut du soleil permet de ne plus avoir ces panneaux solaires continuellement dans l'ombre. Après renseignements pris, l'installation photovoltaïque (contracting OIKEN) est équipée d'optimiseurs permettant d'ajuster en temps réel le courant et la tension de chaque panneau solaire. Cet équipement permet de ne pas péjorer la chaîne de panneau lorsqu'un (ou plusieurs) panneau(x) sont ombragés, et ainsi maximiser la production globale de l'installation.

Il est cependant évident qu'en hiver, lorsque le soleil est rasant, la production des 6 modules concernés peut être légèrement diminuée, mais sur l'ensemble de l'année cette différence est anecdotique.

A ce titre, la perte de rendement induite par l'ombre portée du shed pourra, au besoin, être analysée après 1 année de production.

CHANCELLERIE

Route de Savoie 54  
CH-1975 St-Séverin

T +41 (0)27 345 56 01

secretaire.municipal@conthey.ch  
www.conthey.ch



Selon OIKEN, propriétaire de l'installation suivant le contracting avec la Commune, il n'est pas utile de déplacer les modules photovoltaïques. La disposition des panneaux doit être conservée.

De plus, comme précité, une diminution de la surface « verte » altérerait la qualité de la végétalisation souhaitée par la Commune. Le déplacement des modules n'est ainsi pas envisageable.

#### 4. Conclusion

Considérant l'ensemble des éléments ci-dessus, les architectes et OIKEN recommandent vivement de conserver la toiture telle que coordonnée et mise en œuvre aujourd'hui.

Adopté en séance du Conseil municipal, le 28 mai 2026

**Christophe Germanier**  
Président



**Laure Heger**  
Secrétaire municipale

